

Dossier de consultation simplifié

MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

PROGRAMME DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES : Prestations de conception et d'animations d'ateliers de sensibilisation et création graphique d'illustrations et d'un récit dessiné de la démarche.

Objet de la consultation : la présente consultation a pour objet de sélectionner les prestataires qui œuvreront, aux côtés du Parc national des Pyrénées, à la conception d'outils, l'animation d'ateliers et la mise en récit de la démarche dans le cadre d'un projet de sensibilisation au changement climatique.

La consultation comprend 2 lots :

- Lot 1 : conception et animation d'ateliers participatifs à destination des habitants
- Lot 2 : création graphique d'un plan des impacts du changement climatique sur les vallées du Parc national des Pyrénées et d'un ouvrage illustré permettant de mettre en récit et partager la mémoire de la démarche de concertation.

Pouvoir adjudicateur :

Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 16 40
<https://www.pyrenees-parcnational.fr/fr>

Règlement de la consultation

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file de l'action

Parc national des Pyrénées, établissement public à caractère administratif dont le siège se trouve 2 rue du IV septembre 65000 TARBES / France.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Franck BOCHER, directeur du Parc national des Pyrénées.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Les personnes habilitées à donner des renseignements sont :

- pour le volet technique
 - o Mme QUINTIN Alexia, chargée de mission changement climatique, alexia.quintin@pyrenees-parcnational.fr
 - o Mme HERVIEU Marie, Cheffe du service valorisation, marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr
- et pour le volet administratif
 - o M. URRUTY Julien, secrétaire général, julien.urruty@pyrenees-parcnational.fr.

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure

Le Parc national des Pyrénées est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique.

A ce titre, le Parc national des Pyrénées applique l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées et respecte les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et égalité de traitement.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation à des projets européens mobilisant des financements publics, les principes applicables aux achats et contractualisations publics doivent être appliqués par tous les bénéficiaires, quelle que soit leur nature juridique.

Ainsi, pour tout processus d'achat, quelque soit son montant, et qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entité soumise aux règles du secteur public en tant que bénéficiaire de fonds publics, les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- Principe de transparence et de publicité
- Principe de concurrence
- Principe de confidentialité
- Principe de l'égalité de traitement
- Principe de non-discrimination

Il doit être possible de démontrer, quelque soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique. L'analyse et le classement des offres seront réalisés par le Parc national des Pyrénées. L'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception.

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le marché est conclu jusqu'à la remise de l'ouvrage de synthèse.

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché.

Le marché est alloti, un prestataire peut répondre à un ou plusieurs lots.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché. Les modalités de facturation seront définies lors de l'établissement du contrat entre l'adjudicateur et le prestataire retenu.

2.4. Modalités de présentation des candidatures

Le dossier de présentation de chaque candidature pour chaque lot doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une présentation synthétique de l'entité candidate en mettant en exergue les expériences liées aux domaines de compétence demandés,
2. Une note technique détaillant la méthodologie et le cas échéant les différentes étapes de la proposition (pour le lot 2, cette note devra surtout détailler l'intention et les idées du prestataire ainsi que l'univers graphique visé pour le projet)
3. Une offre économique détaillée et chiffrée,
4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé.

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté.

Tous les postes seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

2.5. Critères d'attribution de cet appel d'offre et pour chacun des lots

Les offres pour chaque lot seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le LOT 1 :

Critères	Pondération
1. Valeur technique appréciée au regard des intentions et de la méthodologie détaillées dans la note technique dont : - Qualité de l'analyse des enjeux, du contexte et des objectifs de la mission - Pertinence de l'approche pédagogique (modalités et contenus d'animation, méthode proposée pour l'intégration des agents du Parc et des collectivités qui participeront à l'animation des ateliers, ainsi que des modalités d'organisation, de coordination et de pilotage de la mission	30%
2. Références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs et / ou certifications de l'entreprise	30%
3. Prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.	40%

Pour le LOT 2 :

Critères	Pondération
1. Valeur technique appréciée au regard des intentions et de la méthodologie détaillées dans la note technique dont : - Qualité de l'analyse des enjeux, du contexte et des objectifs de la mission - Orientations, lignes artistique et univers graphique proposés, format proposé pour le récit dessiné - Modalités d'organisation, de coordination et de pilotage de la mission	30%
2. Références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs et / ou certifications de l'entreprise	30%
3. Prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.	40%

Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre par lot.

2.6. Echancier

L'ensemble du projet global devra être finalisé et facturé au 30 novembre 2027 dernier délai.

Les paiements s'étaleront par lot selon le calendrier suivant :

LOT 1

- 30 % à l'issue de la première réunion de présentation de la méthode et de préparation des ateliers
- 35% à l'issue de la réunion bilan des 7 premiers ateliers et de la remise du compte-rendu
- 35% à l'issue des 7 derniers ateliers et de la remise du CR.

LOT 2 :

- 10% à l'issue de la réunion de lancement
- 10% à l'issue de la présentation du plan vierge
- 10% à l'issue de la participation du prestataire à deux ateliers de concertation
- 20% à l'issue de la validation de la première maquette du récit dessiné
- 10% à l'issue de la réunion de travail intermédiaire
- 40% à la remise du livrable final

2.7. Communication

Toute communication doit suivre les instructions et les formats définis dans le programme LIFE qui seront fournis au prestataire retenu.

2.8 Modalités de réponse à cet appel d'offre

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
65000 TARBES CEDEX

Elles sont transmises uniquement par mail à :

- Mme QUINTIN Alexia, alexia.quintin@pyrenees-parcnational.fr,
- Mme HERVIEU Marie, marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr,
- M. URRUTY Julien, julien.urruty@pyrenees-parcnational.fr.

Pour cela, il convient de mentionner en objet « PROGRAMME DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES : Prestations de conception et d'animations d'ateliers de sensibilisation et création graphique d'illustrations et d'un récit dessiné de la démarche. »

Les propositions, formulées obligatoirement **avant le dimanche 11 octobre 2026 à 23h59**, doivent comporter pour chaque lot retenu :

1. un devis,
2. une note technique en réponse à la présente consultation,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. un relevé d'identité bancaire.

2.9 Modalités d'exécution

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite par courrier électronique.

Le prestataire retenu se verra proposer un bon de commande signé par Monsieur le Directeur du Parc

national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

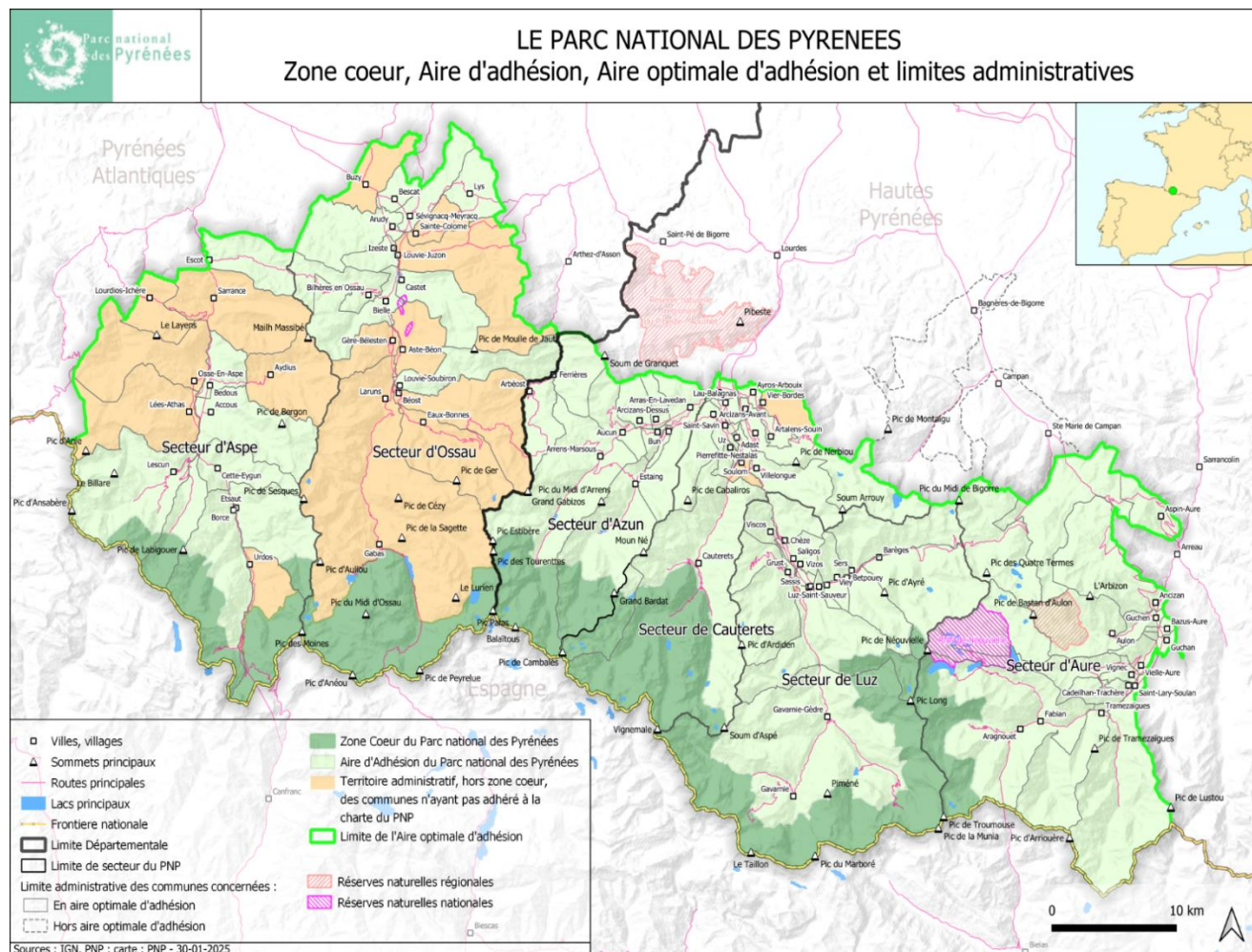
2.10 – Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002-231 du 21 février 2002.

Cahier des clauses techniques particulières

1. Contexte de la consultation

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées est un territoire de haute montagne organisé en une zone réglementairement protégée, que l'on appelle « cœur », et une zone d'adhésion.



Il s'étend de la haute vallée d'Aspe à l'ouest jusqu'à la haute vallée d'Aure à l'est en s'appuyant sur une centaine de kilomètres le long de la frontière. Le Parc national des Pyrénées est réparti pour 2/3 sur le département des Hautes-Pyrénées et pour 1/3 sur le département des Pyrénées-Atlantiques, soit sur les deux régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Le Parc national des Pyrénées est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et de la biodiversité. Il est porteur d'un projet de territoire appelé Charte. Ce projet, a été élaboré en concertation avec tous les acteurs du territoire et a reçu l'adhésion de 67 communes. Celles-ci œuvrent aujourd'hui aux côtés de l'établissement pour faire du territoire du Parc national des Pyrénées un espace de développement des activités socio-économiques dans le respect des patrimoines. Depuis, 2025, le Parc national a entamé une mise à jour de sa charte notamment pour renforcer la prise en compte des enjeux liés au changement climatique et se donner les moyens d'accompagner l'évolution des milieux et des usages qui l'accompagne.

En effet, les évolutions du climat sur les Pyrénées (+2°C par rapport à l'ère préindustrielle, diminution de la ressource en eau...) ont déjà des effets visibles sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers du Parc National, soumis par ailleurs à d'autres facteurs de changement (augmentation de la fréquentation en montagne, évolution pratiques pastorales..).

Dans ce contexte, à l'instar des 11 autres Parcs nationaux, le Parc national des Pyrénées s'est engagé depuis novembre 2025 dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique afin de renforcer la résilience des écosystèmes et accompagner l'adaptation des pratiques des activités humaines dans un objectif de préservation des patrimoines.

La démarche engagée s'inscrit dans une dynamique collective avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire afin de :

- Partager les évolutions passées et projetées du climat ;
- S'interroger sur les vulnérabilités provoquées par le changement climatique et développer une vision prospective de l'évolution du territoire sous l'effet du changement climatique ;
- Anticiper les évolutions et réfléchir à ses pratiques et à leur adaptation face au changement climatique ;
- Impulser une dynamique de coopération interne et locale autour du changement climatique.

Dans ce cadre, le Parc national engage un programme de sensibilisation à destination principalement des habitants. Il sera conduit en lien étroit avec les 6 communautés de communes de son territoire.

L'animation de cette démarche et le programme de sensibilisation, objet de la présente consultation, sont co-financés dans le cadre d'un projet européen, LIFE PYRENEES4CLIMA, qui vise à constituer *"une communauté de montagne transfrontalière résiliente au climat dans les Pyrénées"* (<https://opcc-ctp.org/fr/projets/life-pyrenees4clima>).

2. Objectifs du projet

La sensibilisation des publics est un des piliers de l'action du Parc national des Pyrénées depuis sa création. Elle est portée par les agents de terrain, les agents en charge de l'animation et de l'accueil (dans les maisons du Parc national notamment) et les chargés de mission qui au travers de leurs missions informent, détaillent, expliquent, leurs métiers et les enjeux liés à la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Les actions de sensibilisation sont aussi conduites par des intervenants extérieurs, experts dans leur discipline. Au total, plus de deux cents animations gratuites sont proposées chaque année.

Cependant, les enjeux du changement climatique sont encore peu abordés. Il s'agit en effet d'une thématique délicate à traiter avec le grand public, car elle est considérée comme anxiogène. Les outils « classiques » (conférence, ciné-débat, etc.) ne suffisent pas à engager une mobilisation et un passage à l'action. Communiquer uniquement sur les données scientifiques globales et peu territorialisées peut en outre conduire à un découragement et de à l'éco-anxiété « paralysante ».

Pour atteindre l'objectif d'une sensibilisation réussie sur cette thématique, le Parc national des Pyrénées souhaite ainsi dépasser les discours trop scientifiques et techniques et privilégier une approche sensible s'appuyant sur l'écoute des vécus et la co-construction d'un récit positif.

Au travers de cette opération, le Parc national des Pyrénées a pour objectif de :

- Sensibiliser et mobiliser les habitants (de l'envie aux moyens d'agir) ;
- Territorialiser les enjeux globaux du changement climatique à l'échelle de chaque vallée et contribuer aux réflexions stratégiques des collectivités ;

- Nourrir les plans d’actions en faveur du climat (du Parc national mais aussi des collectivités) ;
- Faire connaître, valoriser et soutenir les dynamiques et actions collectives en cours sur les vallées ;
- Être un appui à la transformation du territoire en faisant émerger de nouvelles manières de voir et de faire.

Elle s’inscrit dans la continuité du projet « Cartes blanches », mené de 2021 à 2023 sur les vallées des Gaves, une approche ethno-artistique de sensibilisation aux évolutions climatiques et paysagères, afin de poursuivre l’exploration de la transformation du paysage comme support de sensibilisation au changement climatique. Le rapport complet de présentation du projet est téléchargeable sur le lien suivant : <https://observatoire.pyrenees-parcnational.fr/sensibilisation-au-changement-climatique-operation-cartes-blanches>.

3. Publics ciblés

Le public visé par le projet sera prioritairement le grand public et en particulier les habitants des vallées.

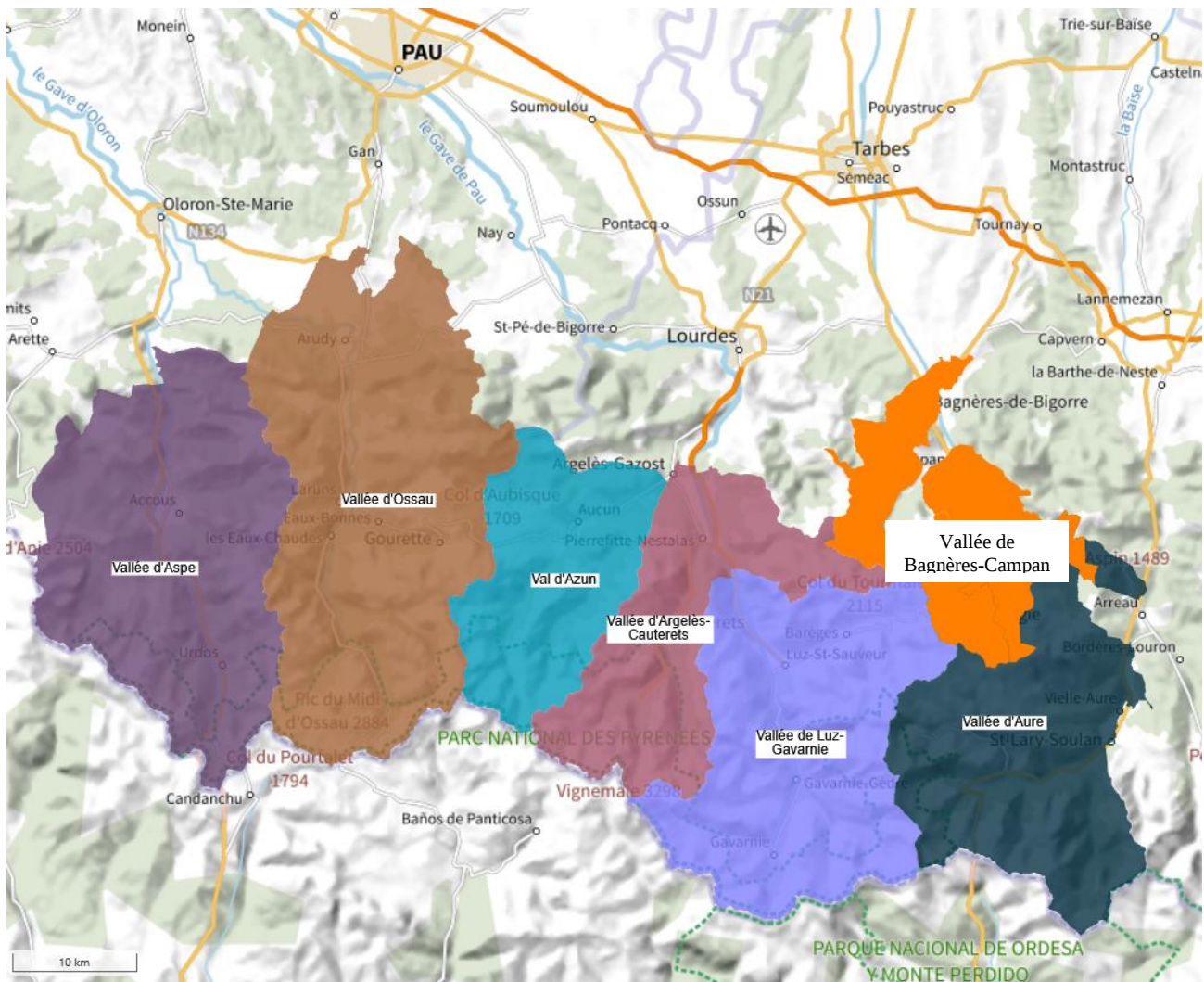
Des publics cibles secondaires sont également visés :

- Les élus et les techniciens des établissements publics de coopération intercommunale par la co-animation du projet de sensibilisation ;
- Les socio-professionnels, via le recueil des témoignages ;
- Les agents du Parc national par leur implication dans le processus de travail.

4. Territoire d’intervention

Le territoire d’intervention est celui du Parc national des Pyrénées découpé, pour ce projet, en 7 secteurs géographiques répondant à des logiques de proximité. :

- Vallée d’Aspe
- Vallée d’Ossau
- Val d’Azun
- Vallée de Luz-Gavarnie
- Vallée de Cauterets-Argeles
- Vallée d’Aure
- Vallée de Bagnères-Campan



Ce découpage territorial est à prendre en compte dans l'approche globale de la démarche (les ateliers objet du lot 1 seront ainsi menés à l'échelle de chacun des 7 secteurs) même si une logique d'ensemble à l'échelle du territoire de Parc national doit être conservée.

Ce territoire est couvert par six communautés de communes qui seront partenaires du projet.

5. Description des prestations attendues par lot

La présente consultation est découpée en 2 lots distincts. Le prestataire pourra répondre à un ou plusieurs lots en présentant une offre par lot.

- Lot 1 : Conception et animation d'ateliers participatifs à destination des habitants ;
- Lot 2 : création graphique d'un plan des impacts du changement climatique sur les vallées du Parc national des Pyrénées et d'un ouvrage illustré permettant de mettre en récit et partager la mémoire de la démarche de concertation.

5.1. Lot n°1 : Conception et animation d'ateliers participatifs à destination des habitants

Le prestataire devra concevoir et animer deux types d'ateliers qui seront mis en œuvre sur chacune des 7 secteurs définis dans le chapitre 4. **Un total de 14 ateliers est ainsi prévu.**

Ces ateliers seront principalement à destination des habitants des vallées. Seront également conviés, les socio-professionnels et les élus.

L'objectif central de ces ateliers sera d'échanger sur les différentes perceptions du changement climatique et de ses impacts par les participants afin de partager collectivement les enjeux d'adaptation du territoire et d'écrire une histoire sensible du territoire dans le contexte du changement climatique. Les ateliers devront aussi amener les participants à formuler des propositions d'actions d'adaptation en priorité sur les enjeux liés à la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Les thèmes de la protection de l'eau et de la forêt seront plus particulièrement abordés, ces deux sujets étant les enjeux prioritaires du plan d'adaptation au changement climatique du Parc national en cours d'élaboration. Par leur dimension transversale, ils questionnent plusieurs enjeux du territoire liés accentués par le changement climatique : la conciliation des activités humaines (tourisme, pastoralisme, hydroélectricité...) avec la préservation de l'eau et des milieux, la déprise agricole, le risque incendie...

Plus précisément, les ateliers viseront à :

- Créer un diagnostic partagé des enjeux intégrant à la fois les données sur les impacts du changement climatique dans les vallées, les savoirs d'usage et les perceptions locales ;
- Identifier collectivement les enjeux prioritaires par l'apport des connaissances locales et des pratiques territoriales ;
- Inventorier les initiatives locales en faveur du climat déjà en cours sur les vallées ;
- Faire émerger de nouvelles actions d'adaptation concrètes et territorialisées, définir les porteurs et les partenaires, en tenant compte des contraintes, leviers d'action et conditions de faisabilité.

Les ateliers pourront avoir lieu en salle ou à l'extérieur et seront animés par le prestataire en étroite collaboration avec les agents du Parc national des Pyrénées (chargée de mission changement climatique et sensibilisation, gardes du Parc) et, selon les secteurs, les techniciens des communautés de communes. Dans le cadre de la convention de partenariat les liant au PNP, les CAUE 64 et 65 pourraient être associés à ces ateliers. Leur expertise paysagère pourrait être mobilisée en atelier 1 pour animer une lecture du paysage ou en atelier 2 pour accompagner une vision prospective des paysages selon les réponses apportées localement au changement climatique. Ce partenariat sera précisé en début de mission et intégré au dispositif d'animation le cas échéant.

Les ateliers seront ouverts au grand public et aux acteurs socio-professionnels du territoire.

L'identification des acteurs invités aux ateliers sera faite par le Parc national des Pyrénées, afin de réunir dans chaque atelier des acteurs représentatifs des différentes pratiques et perceptions du territoire et de ses enjeux.

À titre indicatif, il est envisagé de mobiliser dans chacune des réunions de concertation locale :

- 10 habitants ou plus (invitation large via les réseaux sociaux et l'affichage)
- 3-4 membres des équipes du Parc national des Pyrénées (chargés de mission, chefs d'unité territoriale et agents de terrain)
- 2-3 élus et/ou agents techniques de l'intercommunalité représentée
- A confirmer : un représentant du CAUE 64 ou 65
- 1 représentant de la profession agricole
- 1 représentant d'association de chasse ou pêche
- 1 représentant d'association naturaliste/écologiste

Les deux ateliers se dérouleront idéalement sur une demi-journée chacun (4h). Ils sont conçus comme un processus progressif structuré permettant d'aller du partage des connaissances à la définition opérationnelle d'actions.

Atelier n°1 :

Le prestataire devra proposer une méthode pour permettre de **recontextualiser les enjeux de l'adaptation du changement climatique** dans la réalité vécue en s'appuyant sur le plan d'une vallée réalisé pour ce projet (description dans le lot 2) et la connaissance scientifique sur le changement climatique acquise et partagée par le Parc national des Pyrénées. La chargée de mission changement climatique sera incluse au dispositif d'animation pour présenter les données scientifiques et techniques du changement climatique.

La méthode proposée par le prestataire s'appuiera sur un outil pour aider les participants à sélectionner les enjeux (tension et / ou secteur) à travailler plus précisément lors du second atelier, en veillant notamment à aborder les enjeux de l'eau et de la trame forestière.

Le travail collectif, le croisement des regards et la lecture partagée des dynamiques de territoire seront visés.

Atelier n°2 :

A partir des enjeux territorialisés sélectionnés par vallée, le prestataire devra proposer un déroulé d'atelier pour **accompagner les participants dans l'identification et la hiérarchisation des actions concrètes à mener, existantes ou à créer.**

Ce deuxième atelier pourra s'appuyer sur une démarche prospective en imaginant des futurs possibles en fonction de la réponse du territoire aux enjeux du changement climatique et de l'évolution des rapports Homme/Nature (pour ce dernier point, le dernier rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) rappelle les causes sous-jacentes de l'effondrement de la biodiversité dont "la déconnexion des personnes à la nature » et appelle ainsi à agir sur cette thématique. Dans son approche de médiation, le Parc national souhaite ainsi susciter un questionnement sur les relations de domination sur la nature).

Plusieurs réunions pour cette prestation sont à prévoir (en visio ou en présentiel) :

- réunion de présentation de la méthode proposée et de préparation des ateliers
- réunion de bilan du 1^{er} atelier et de réorientation de la méthode si besoin
- réunion de préparation du 2nd atelier
- réunion de bilan du 2nd atelier

Le prestataire assurera la rédaction des compte-rendu de chacun des ateliers.

Des échanges par mail et téléphone seront nécessaires tout au long du processus et à réaliser autant que de besoin.

Livrables attendus :

- 1 méthode d'animation
- 1 fiche type pour détailler les actions et les conditions de réalisation
- 2 comptes rendus synthétiques des ateliers faisant ressortir les éléments les plus pertinents pour le plan d'action du plan d'adaptation

Echéancier prévisionnel :

- Février à mars 2027 : Atelier 1 - Recontextualiser les impacts du changement climatique et les enjeux dans la réalité vécue

- Avril à mai 2027 : Atelier 2 – Prospective, identification et hiérarchisation des actions à mener, existantes ou à créer

5.2. Lot n°2 : création graphique d'un plan des impacts du changement climatique sur les vallées du Parc national des Pyrénées et d'un ouvrage illustré permettant de mettre en récit et partager la mémoire de la démarche de concertation

Le lot 2 comprend deux missions :

- Création graphique d'un plan des impacts du changement climatique sur les vallées du Parc national des Pyrénées ;
- Création et impression d'un ouvrage illustré permettant de mettre en récit et partager la mémoire de la démarche de concertation.

5.2.1. Création graphique d'un plan des impacts du changement climatique sur les vallées du Parc national des Pyrénées

La création de ce plan s'inscrit dans les ateliers menés dans le cadre du lot 1. Ce plan sera, dans sa version vierge, un support pour animer les ateliers participatifs avec les habitants et dans sa version annotée et illustrée, un document pédagogique de partage des effets du changement climatique sur le PNP.

Sa création se fera en deux temps, suivant la temporalité des ateliers menés sur le territoire :

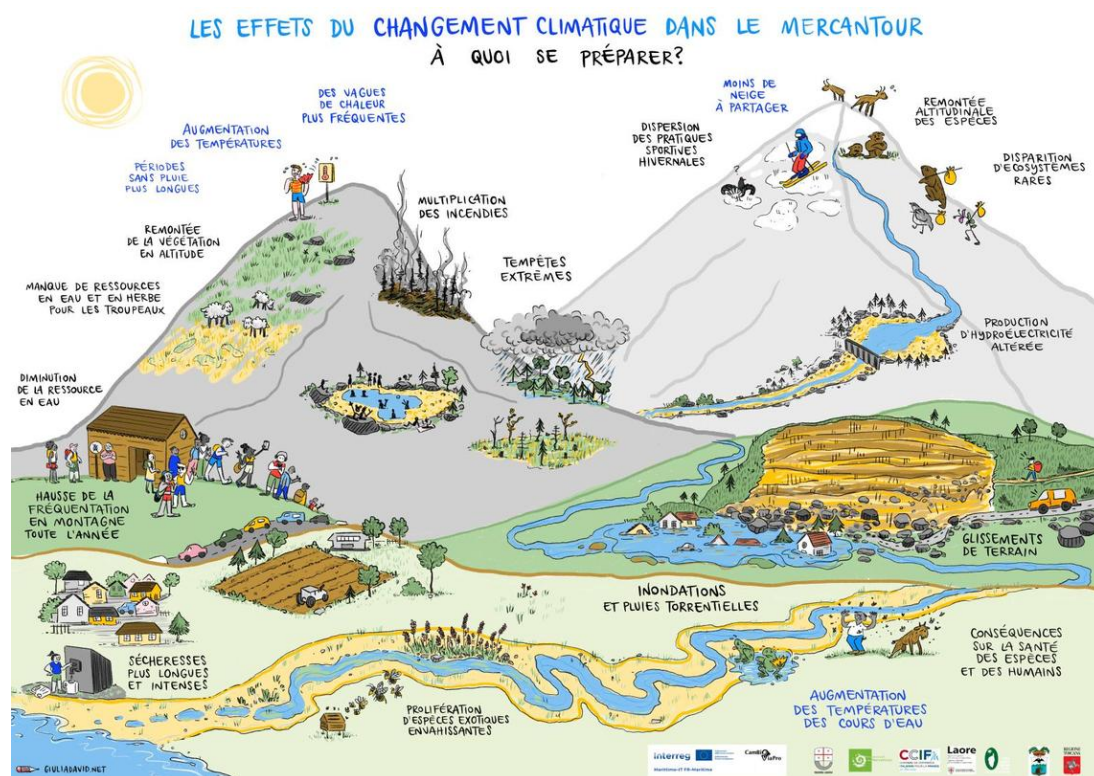
- Création d'un fond de plan en format A0 d'une vallée du Parc national des Pyrénées. Cette vallée sera « fictive » et devra présenter toutes les caractéristiques géographiques des 6 vallées du PNP : urbanisation, cours d'eau, zones humides, forêts, estives, lacs, routes d'accès, habitat dispersé, espace agricole, forêt, grands aménagements (ex : centrale hydroélectrique, station de ski), reliefs, etc. Ce plan constituera un support qui sera utilisé lors des premiers ateliers de concertation du lot n°1. Il devra permettre aux participants de localiser des effets perçus ou vécus du changement climatique, des usages et des enjeux ;
- Suite aux premiers ateliers d'habitants, sur la base du fond de plan conçu, localiser et illustrer les effets du changement climatique sur chacune des 7 vallées sur lesquels seront menés les ateliers. Les effets illustrés seront définis à partir des expressions des habitants en ateliers dont la synthèse sera remise au prestataire retenu par le Parc national.

L'usage de l'intelligence artificielle pour la réalisation de l'illustration est proscrit.

Des exemples sont présentés à titre indicatif ci-dessous (ces exemples ne sont pas représentatifs des univers graphiques attendus par le Parc national).



Illustrations de la fresque de la montagne (Educ'Alpes)



Fresque du Parc national du Mercantour

Les fichiers informatiques des illustrations seront fournis au format pdf. Les droits d'utilisation de ces supports seront cédés au Parc national des Pyrénées pour une utilisation dans le cadre de ses missions sans limitation de durée ou de thématiques.

5.2.2. Création et impression d'un ouvrage illustré permettant de mettre en récit et partager la mémoire de la démarche de concertation

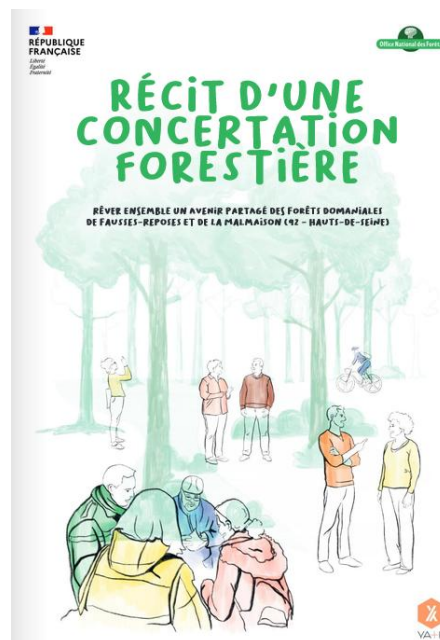
Dans un ouvrage illustré, le prestataire mettra en récit l'aventure collective vécue par les participants et les animateurs lors de la démarche de concertation. A travers ce récit qui pourra mêler du texte à des illustrations sous différentes formes (BD, planches illustrées...), il s'agira de

- Témoigner de la démarche des ateliers de concertation ;
- Retranscrire avec sensibilité les points clefs du récit climatique et partager les enjeux liés aux changements climatiques dans les vallées ;
- Retranscrire de façon non exhaustive la parole des participants des ateliers de concertation et des personnes interviewées par la radio Fréquence Luz (les témoignages audios seront mis disposition du prestataire) et mettre en lumière les débats et les idées que les échanges ont soulevés ;
- Donner des clés pour s'engager.

Le prestataire devra concevoir un ouvrage sensible et accessible à un large public. Cet ouvrage aura vocation à être édité et diffusé dans les maisons de Parc national et à différents partenaires.

Deux récits dessinés de démarches de concertation sont donnés à titre d'exemple. Ils ne sont pas représentatifs de l'univers graphique ou du format attendus par la Parc national mais peuvent permettre de faciliter la compréhension des attendus du Parc national :

- Ouvrage « la transition prend ses quartiers » édité par la Ville de Malaunay:
<https://www.calameo.com/read/00579163170f7e6e18ef4>
- Récit d'une concertation forestière, ONF :
<https://www.calameo.com/read/004740498986131259d98?page=32>



Le prestataire fera une proposition de format de l'ouvrage (nombre minimum et maximum de pages, dimensions, matériaux, etc.) lui paraissant le plus adéquat pour répondre aux objectifs du Parc national, assurer une diffusion large tout en rentrant dans le budget imparti.

Pour alimenter l'ouvrage, le prestataire chargé de sa réalisation devra participer à au moins 1 atelier de sensibilisation par vallée (soit 7 ateliers au minimum) et il devra participer à quelques interviews réalisées dans le cadre du projet avec Fréquence Luz. Le Parc national assurera le lien entre les différents prestataires chargés de la réalisation des ateliers et du podcast de témoignages.

Le Parc national des Pyrénées sera propriétaire des textes produits et des dessins générés, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

Le prestataire devra prévoir plusieurs échanges en visio ou en présentiel avec les équipes du Parc national tout au long du processus, avec *a minima* :

- Une réunion de préfiguration de projet avec la présentation d'une première maquette et la définition de la ligne artistique de l'ouvrage ;
- Une réunion intermédiaire de présentation de l'avancée du travail ;
- Une réunion de remise de l'ouvrage.

Entre ces deux temps, des échanges réguliers devront être proposés par le prestataire par mail ou par visio afin de valider au fur et à mesure les planches et les textes produits. Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit de demander des modifications si certains éléments retenus peuvent être en contradiction avec les messages de sensibilisation et les missions de l'établissement.

Livrables attendus :

- Un plan vierge en fichier informatique pdf
- 7 illustrations en fichier informatique pdf des impacts du changement climatique sur les vallées du PNP.
- Un ouvrage au format informatique pdf basse définition et haute définition ainsi que les fichiers sources.

Budget plafond du lot 2 : La prestation ne pourra pas dépasser 22 000,00 € toutes taxes comprises

Echéancier prévisionnel (articulé au planning de réalisation du lot 1):

- Décembre 2026 à février 2027 : conception du plan vierge et premiers échanges préparatoires pour le projet de récit dessiné
- Février à mars 2027 : *premier cycle d'ateliers avec les habitants (diagnostic partagé)* : participation du prestataire à au moins 3 ateliers
- Mars-avril 2027 : sur la base des conclusions des ateliers, conception de l'illustration des impacts vécus du changement climatique sur les 7 vallées
- Avril à mai 2027 : *deuxième cycle d'ateliers (prospective et actions)* : participation du prestataire à au moins 3 ateliers (un total de participation à minimum 7 ateliers est attendu sur la totalité du projet)
- Mai – novembre 2027 : conception graphique du récit dessiné.